

Alliance SUN Côte d'Ivoire



Ensemble, Boostons
la nutrition en Côte d'Ivoire

ALLIANCE SUN CÔTE D'IVOIRE

GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES DE ALLIANCE SUN COTE D'IVOIRE

FEVRIER 2021

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	2
INTRODUCTION	3
I. LA MISE EN PLACE DES COORDINATIONS REGIONALES	4
1.1. Définition d'une Coordination Régionale	4
1.2. Etapes nécessaires à la mise en place	4
II. LA MISE EN PLACE DE COMITES DE VEILLE CITOYENNE ET DE SOUTIEN A L'ALLAITEMENT (CVCSA)	5
2.1. Définition d'un CVCSA.....	5
2.2. Processus de mise en place d'un CVCSA	5
III. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES	6
IV. LA TONTINE VILLAGEOISE	7
4.1. Processus de mise en place de la tontine.....	7
V. PETITS ELEVAGES ET PETITS POTAGERS	8
5.1. Définitions.....	8
5.2. Processus de mise en place du petit potager et de petit élevage	8
VI. GARDERIE D'ENFANTS	9
6.1. Définition.....	9
6.2. Processus de mise en place de la garderie villageoise	9
VII. LA MAISON DE NUTRITION	9
7.1. Définition.....	9
7.2. Processus de mise en place de la MdN.....	10
VIII. CERCLES DE QUALITES DANS LES HOPITAUX ET ECOLES	11
8.1. Définition.....	11
8.2. Processus de mise en place d'un cercle de qualité dans une structure sanitaire et scolaire.....	11

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ANADER	Agence nationale d'Appui au Développement Rural
CONNAPE	Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance
CVCSA	Comité de Veille Citoyenne et de Soutien à l'Allaitement
DPE	Direction des Productions d'Elevage
MdN	Maison de Nutrition
PNMN	Plan National Multisectoriel de Nutrition

PROJET ALLIANCE SUN CÔTE D'IVOIRE

INTRODUCTION

Après l'adhésion de la Côte d'Ivoire au mouvement SUN en 2013. Cette adhésion s'est traduite par des engagements à savoir :

- les cadres de concertation dont le Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le Développement de la Petite Enfance (CONNAPE) multisectoriels et multi-acteurs ;
- le Plan National Multisectoriel de Nutrition 2016-2020 (PNMN).

C'est dans ce contexte que les organisations de la société civile de Côte d'Ivoire travaillant dans la nutrition et les domaines connexes se sont organisées pour créer une plateforme dénommée Alliance SUN Côte d'Ivoire en février 2017. En tant que partie prenante de l'élaboration du PNMN, Alliance SUN Côte d'Ivoire s'est dotée d'un plan stratégique qui s'arrime sur le PNMN et dont la mise en œuvre s'appuie sur huit stratégies. Ces stratégies lui permettent de s'impliquer, accompagner et influencer les politiques et programmes nationaux en matière de nutrition en Côte d'Ivoire.

Ce Guide présente la méthodologie de mise en œuvre des stratégies de Alliance SUN Côte d'Ivoire dans les régions.

Stratégies de Alliance SUN Côte d'Ivoire

Alliance SUN Côte d'Ivoire s'est dotée d'un plan stratégique 2017-2022 qui s'appuie sur huit stratégies que sont :

- 1) La mise en place des coordinations régionales ;
- 2) La mise en place de comités de veille citoyenne et de soutien à l'allaitement (CVCSA) ;
- 3) Le renforcement de capacités des acteurs communautaires ;
- 4) La tontine villageoise ;
- 5) Le petit élevage et le petit potager ;
- 6) La garderie d'enfants ;
- 7) Les cercles de qualité dans les hôpitaux et les écoles ;
- 8) La maison de nutrition.

I. LA MISE EN PLACE DES COORDINATIONS REGIONALES

1.1. Définition d'une Coordination Régionale

Conformément à l'article 40 des statuts de Alliance SUN Côte d'Ivoire qui dispose que pour l'exécution de sa mission le Conseil d'Administration s'appuie sur les Coordinations Régionales. La Coordination Régionale est donc un instrument d'exécution des activités et projet et de coordination des organisations de la société civile d'une région donnée. La Coordination Régionale représente Alliance SUN Côte d'Ivoire et participe à toutes les activités de la région.

1.2. Etapes nécessaires à la mise en place

La mise en place de la coordination régionale obéit à la démarche suivante :

1. Organiser une mission de prospection dans la région.

Une mission est organisée dans la région par l'organe de décision (Conseil d'Administration, Bureau Exécutif, Secrétariat Exécutif etc.). Les modalités de cette mission doivent respecter les étapes suivantes : rencontres avec les autorités administratives et locales et les OSC.

2. Organiser des rencontres avec toutes les autorités.

Des rencontres sont organisées avec les autorités préfectorales, le Conseil Régional, le Conseil Municipal, les autorités sanitaires et scolaires afin de leur présenter la structure, le projet, exposer les enjeux et collecter la liste des organisations intervenant dans la région.

3. Organiser des rencontres avec les OSC de la région afin d'élire le coordonnateur/trice régional/e

Des informations relatives au projet sont données aux OSC identifiées dans la région pour leur permettre de partager la vision et de comprendre les missions de Alliance SUN CI.

Une élection est organisée avec les OSC pour élire le/la coordonnateur/trice régional/e

Une fois élu/e le/la coordonnateur/trice régional/e avec l'aide de tous les participants et selon les critères prédéfinis, désigne les 7 autres membres du bureau qui doivent être impérativement soutenus par l'ensemble des OSC dans leur travail. Une feuille de route est remise à la Coordination Régionale

4. Présentation du bureau de coordination régional aux autorités locales

Après la mise en place du Bureau Coordination Région, sa présentation officielle est faite à toutes les autorités de la région.

NB : En Côte d'Ivoire nous avons 31 régions et 2 District Autonomes. Une région est constituée d'au moins 2 départements.

II. LA MISE EN PLACE DE COMITES DE VEILLE CITOYENNE ET DE SOUTIEN A L'ALLAITEMENT (CVCSA)

2.1. Définition d'un CVCSA

Le CVCSA est un concept de fonctionnement, de communication, d'échanges et d'action intégré dans la communauté et impliquant toutes les forces vives (hommes, femmes, jeunes, enfants) de celles-ci en matière de nutrition. C'est également un cadre permanent qui doit être suivi, supervisé, évalué et recadré pour être dynamique.

2.2. Processus de mise en place d'un CVCSA

Phases	Etapes	Contenu
1. Mobilisation des différents acteurs autour du concept 2. Mise en place normative du concept (cette phase comporte 3 étapes)	1.1 Rencontres avec les chefs de village, les leaders communautaires, les jeunes, les femmes, les hommes.	Il s'agit de présenter le concept CVCSA au cours des rencontres organisées pour l'adhésion des parties prenantes.
	2.1 Elaboration de la feuille route du CVCSA	La feuille de route définit les valeurs communes du CVCSA, l'énoncé de la mission, le code de conduite, les rôles et responsabilités, le plan de travail et les procédures (réunions, prise de décision, résolution de conflits) du CVCSA.
	2.2 Rencontre avec la communauté pour le choix des animateurs du CVCSA	Des informations sont données aux membres de la communauté pour leur permettre de partager la vision d'Alliance SUN Côte d'Ivoire et de comprendre le concept de CVCSA dans la lutte contre la malnutrition. La sélection des animateurs est organisée en respectant le genre. Ces animateurs sont désignés par la communauté de façon démocratique. Une feuille de route est remise au CVCSA.
	2.3 Présentation des animateurs du CVCSA à la Coordination Régionale et aux autorités	Après la mise en place du CVCSA, sa présentation officielle est faite au chef du village, aux leaders communautaires et à la Coordination Régionale. Le chef du village en tant que relai de l'administration est chargé de présenter le CVCSA aux autorités administratives et sanitaires.

III. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Cette stratégie est transversale et s'applique au niveau des sept autres. Les thèmes les plus souvent abordés sont :

1. S'agissant des Coordinations Régionales

Après la mise en place de la coordination en région, des sessions de formation sont organisées sur les thématiques suivantes :

- la nutrition (les notions essentielles de la nutrition, l'eau et assainissement) ;
- le Genre (droits et devoirs des populations, l'égalité du genre etc.) ;
- le suivi indépendant et participatif (l'engagement citoyen)
- le suivi, la supervision et l'évaluation
- la mobilisation de ressources
- la rédaction de projets
- la communication
- la COVID-19

S'agissant des CVCSA et de la communauté :

Des sessions de sensibilisation pour le changement de comportement sont organisées après la mise en place des comités. Les thématiques abordées sont :

- L'allaitement maternel ;
- L'hygiène ;
- Eau potable ;
- La vaccination et pesé ;
- La consultation prénatale ;
- Le déparasitage des enfants ;
- Les démonstrations culinaires ;
- Les causeries éducatives ;
- Les crises alimentaires et la résilience des ménages ;
- La COVID-19 ;
- Etc.

IV. LA TONTINE VILLAGEOISE

Une tontine est une épargne instaurée au sein d'un groupe de personnes.

La tontine villageoise est une épargne collectée auprès des ménages dans un village. Pour Alliance SUN Côte d'Ivoire, cette tontine est un moyen de résilience contre la faim et de lutte contre la malnutrition. Elle vise à apporter une ration alimentaire aux mères et aux enfants dans les ménages et contribue à long terme une solution pérenne contre la malnutrition.

4.1. Processus de mise en place de la tontine



V. PETITS ELEVAGES ET PETITS POTAGERS

5.1. Définitions

Le petit potager est une culture vivrière destinée à la consommation familiale.

Le petit élevage assure l'entretien et la multiplication des animaux destinés à la consommation familiale.

Pour Alliance SUN Côte d'Ivoire, Le petit potager et le petit élevage sont des moyens de résilience contre la faim et de lutte contre la malnutrition.

5.2. Processus de mise en place du petit potager et de petit élevage

a) Petit potager

- Sensibiliser les ménages et les associations agricoles notamment celles de femmes à développer le petit potager (tomate, gombo, aubergine, piment, patate, soja etc.) ;
- Le souhait est de réaliser le petit potager dans la concession familiale et ou sur des parcelles cultivables ;

b) Petit élevage

- Sensibiliser les ménages et les associations notamment celles de femmes à développer de petits élevages ;
- Construire de petits enclos pour l'élevage des animaux (volaille, porc, mouton etc.) ;
- Demander la visite des vétérinaires ;
- Assurer l'hygiène de l'environnement immédiat.

NB : Au passage à échelle, au niveau des organisations et associations, faire appel pour un appui de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (**ANADER**) et la Direction des Productions d'Elevage (**DPE**)

VI. GARDERIE D'ENFANTS

6.1. Définition

Une garderie est un lieu d'accueil ponctuel des enfants de 3 à 6 ans pour suppléer les parents indisponibles du fait de leurs occupations.

Une garderie villageoise est un espace d'accueil ponctuel des enfants de 3 à 6 ans pour suppléer les parents indisponibles du fait des travaux champêtres. Cet espace peut être une concession familiale.

6.2. Processus de mise en place de la garderie villageoise



VII. LA MAISON DE NUTRITION

7.1. Définition

La maison de nutrition est un centre où sont accueillies des femmes enceintes, allaitantes et en âge de procréer, les adolescentes et les jeunes en vue de recevoir des informations sur les notions essentielles de nutrition à savoir la confection d'un repas équilibré ; l'élaboration des recettes avec des produits locaux ; l'espace allaitement ; conseils et promotion de l'allaitement maternel, des consultations prénatales, de l'hygiène et de l'assainissement, de la potabilisation de l'eau, des conseils aux malnutris. Cet espace peut servir à la fois de banque d'aliments et de démonstration culinaire, de suivi des malnutris, de conseil etc.

La maison de nutrition sert de lien entre la communauté et les structures sanitaires. Elle sert de relais pour les perdus de vue de malnutris et divers malades de la communauté. La Maison de Nutrition (MdN) est un moyen de résilience à la faim et à la malnutrition.

7.2. Processus de mise en place de la MdN

Il faut suivre 4 étapes pour la mise en place de la MdN. Ce sont :

1 Mobilisation autour du concept	2 Recruter et former l'animatrice de la Maison de Nutrition	3 Identifier et équiper la Maison de Nutrition	4 Ouverture officielle de la Maison de nutrition
<p>Des rencontres sont organisées avec les autorités préfectorales, le Conseil Régional, le Conseil Municipal, les autorités sanitaires, les autorités scolaires et les représentants des communautés afin de leur présenter le projet, exposer les enjeux.</p>	<p>L'animatrice/teur de cette maison est recrutée et formée pour coordonner toutes les activités.</p> <p>Des sessions de formation sont organisées pour renforcer les personnes recrutées.</p> <p>Les thématiques abordées sont :</p> <p>Allaitement maternel, la pesée, la vaccination, le carnet du bébé et la ligne de vie, la notion de régime équilibré, les différents types d'aliments, la gestion des stocks etc. ces formations se font tous les trimestres.</p>	<p>Un bâtiment servant de maison de nutrition est identifié,</p> <p>Un minimum d'équipement est assuré à savoir bancs, tables, frigidaire, ustensile de cuisine, cuisinière etc.</p> <p>Une source d'eau et de lumière</p> <p>Elaboration du programme d'activité.</p> <p>Conception de support de communication</p>	<p>Une cérémonie d'ouverture de la maison de nutrition est organisée en présence des autorités administratives, sanitaires, coutumières, du privé, des médias et des organisations de la société civile.</p> <p>Une visite des différents espaces est assurée pour présenter les différentes activités</p>

VIII. CERCLES DE QUALITES DANS LES HOPITAUX ET ECOLES

8.1. Définition

Le cercle de qualité est un espace de communication mis en place par les parties prenantes dans lequel sont organisées les rencontres entre les agents de santé, les malades et les leaders communautaires en vue d'améliorer l'accueil, le circuit du malade et les Conseils dans les structures sanitaires. Dans le cadre de l'école, le cercle de qualité permet d'améliorer le suivi de l'alimentation l'enfant dans les cantines scolaires, de la vaccination, les visites dans les médico-scolaires, le déparasitages en lien avec les parents d'élève, les COGES et les responsables des structures.

8.2. Processus de mise en place d'un cercle de qualité dans une structure sanitaire et scolaire

